

Actualités Environnement

Aires protégées en territoire public méridional: les Laurentides se préparent

Publié le 21 juill. 2025 (Mis à jour le 21 juill. 2025) • Lecture : 2 minutes

[Salle de rédaction](#)

Photo Médialo – Archives

À la suite de l'annonce d'un financement de 4 500 000 \$ octroyé par le gouvernement du Québec au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) pour la réalisation d'activités de concertation sur les projets d'aires protégées en territoire public, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) prépare la démarche qui se déroulera jusqu'à l'automne 2026.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à atteindre l'objectif de conserver 30 % du territoire québécois d'ici 2030 suite à la 15e Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) à Montréal. Pour atteindre cette cible, les acteurs de divers horizons devront conjuguer leurs efforts. Une attention particulière devra être accordée au sud du Québec, où la biodiversité est riche et où les menaces envers celle-ci sont grandissantes.

Une mobilisation importante

Pour y arriver, un appel à projets à la grandeur du Québec (à l'exception de la région du Nord-du-Québec), s'est déroulé entre le 5 juin et le 15 octobre 2024 et, sur les 411 propositions retenues, 74 sont situées dans les Laurentides.

La beauté et la diversité des paysages naturels font des Laurentides l'une des régions les plus visitées et les plus achalandées du Québec. Assurer la croissance et la prospérité de la région tout en préservant et en valorisant ses milieux naturels représente donc le principal défi auquel sont confrontés les décideurs régionaux. C'est une question qui demande une attention prioritaire et urgente.

« Nous sommes fiers de voir une mobilisation aussi importante dans les Laurentides et de constater l'appui des élus et des municipalités. En effet, plusieurs des projets déposés proviennent du milieu municipal », mentionne Anne Léger, directrice générale du CRE Laurentides.

Un processus en trois étapes

Les projets déposés sont situés sur les territoires des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de La Rivière-du-Nord. La première étape consiste à rencontrer les principaux partenaires régionaux afin d'élaborer une stratégie de concertation. Par la suite une rencontre d'information se tiendra le 16 septembre prochain.

« Les acteurs concernés seront contactés d'ici l'automne à cet effet. Il s'agit d'une rencontre essentielle pour bien comprendre la suite des choses. Il est toutefois important de noter qu'il ne s'agit pas d'un processus de consultation publique, mais bien de concertation des parties prenantes concernées par la planification territoriale », explique Catherine Levert-Martin, chargée de projets au CRE Laurentides.

Ensuite, des rencontres sur invitation auront lieu pour présenter les projets d'aires protégées déposés et chaque groupe concerné pourra se prononcer par l'entremise d'un formulaire en ligne. Cela permettra de finaliser la répartition des projets en tables de travail et d'entamer les travaux de concertation qui s'échelonneront sur environ un an.

Au bout de cette année de travaux, l'objectif sera d'identifier les territoires qui feront consensus au sein de la région et qui seront recommandés au ministère pour la création de nouvelles aires protégées. Une analyse interministérielle finale des projets retenus sera réalisée en vue d'une prise de décision gouvernementale.